

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015.

Présents : Gabriel DESBROSSE- ALEX Bruno - BERT Laurence - BRUN Charles-CARTET Olivier - CHATAL Christophe –DELANGLE Chantal - FESSY Véronique – GASDON Maxime – LACOUR Danielle – MONDIERE Hubert – RIVIERE Mickaël- Alain DAYET – Bernard PIVOT.

Absent : Alain DAYET.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Mai 2015.
2. Délibération pour autorisation de signature de la convention d'ouverture et de fonctionnement de la bibliothèque de Pradines.
3. Rapport annuel sur l'assainissement collectif 2014.
4. Décision modificative « Chapitre 67 » : paiement indemnité compensatrice de perte d'exploitation à Natacha MERCIER (1886 €), et paiement de la facture de Marianne TRONCY(78,80 €).
5. Délibération « Projet Educatif de Territoire (PEDT)»
6. Délibération relative à la délégation en vue de permettre au Maire de signer les avenants au marché public
7. Délibération « Paiement de la facture EDF de 78,12 € pour le logement communal loué à Mr et Mme DE FREITAS ».
8. Discussion sur le projet de commune nouvelle Régny- St Victor-sur-Rhins – Pradines.
9. Questions diverses.

.....

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Mai 2015.

Il est approuvé à l'unanimité.

2.Délibération pour autorisation de signature de la convention d'ouverture et de fonctionnement de la bibliothèque de Pradines.

Par Charles BRUN.

Il fait part de sa présence, avec Chantal DELANGLE, à la réunion en Mairie du 1^{er} juin 2015 avec la Médiathèque Départementale.

Différents points ont été abordés :

- La part importante du numérique : la bibliothèque de Pradines pourrait se voir prêter une liseuse disponible au public. Pour profiter des ressources numériques (magazines, musique, autoformation) offertes par la Médiathèque Départementale de la Loire, rendez-vous à la bibliothèque pour s'inscrire et obtenir vos codes d'accès.
- Des partitions de musique et des tablettes chargées seront accessibles au prêt (il n'y aurait pas de caution).
- Un stand devrait s'ouvrir lors du marché de dimanche.
- Une plaquette a été remise présentant les nouveaux services.

Charles BRUN propose donc de renouveler la convention avec le Conseil Général pour déterminer les conditions d'ouverture et de fonctionnement de la bibliothèque de PRADINES.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de cette convention à l'unanimité.

3.Rapport annuel sur l'assainissement collectif 2014.

Par Charles BRUN

Il rappelle que ce rapport est consultable et mis à disposition du public en Mairie.

Le Rapport est approuvé à l'unanimité.

Charles BRUN précise que si le projet de loi NOTRe est adopté tel quel, la compétence « assainissement collectif » sera automatiquement transférée à la COPLER.

4. Décision modificative « Chapitre 67 » :

Afin de permettre le paiement de l'indemnité compensatrice de perte d'exploitation à Natacha MERCIER (1886 €), et le paiement de la facture de Marianne TRONCY(78,80 €), et à la demande du Trésor Public, Monsieur le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
67	678	<i>Autres charges exceptionnelles</i>	2000,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	60632	<i>Fournitures de petit équipement</i>	-2000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix « pour », 3 voix « contre », 2 abstentions, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

5. Délibération « Projet Educatif de Territoire (PEDT)»

Par Chantal DELANGLE.

Elle fait part au Conseil que, suite aux différentes réunions extérieures, il lui a été conseillé de compléter le formulaire du PEDT « Accueil non déclaré » Elle demande de vérifier notre couverture des risques auprès de notre assurance en cas d'accident pendant les activités périscolaires. Olivier CARTET ajoute qu'il serait logique que nous soyons couverts au même titre que le temps de midi et en garderie le matin et le soir. Mais il est vrai que c'est une sécurité de vérifier notre couverture.

Après une présentation du PEDT à l'ensemble du Conseil, celui-ci après avoir en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le Projet Educatif Territorial.

6. Délibération relative à la délégation en vue de permettre au Maire de signer les avenants au marché public

Par Gabriel DESBROSSE.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire la délégation suivante :

- **4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

Les avenants concerneraient le marché public du Multiservices et seraient signés grâce à cette délégation.

Le Maire en rendra compte au Conseil Municipal suivant.

7. Délibération « Paiement de la facture EDF de 78,12 € pour le logement communal loué à Mr et Mme DE FREITAS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, lors de l'incendie de la maison de Mr et Mme DE FREITAS Antonio le 21/02/2015, le logement vacant de la commune leur a été loué ; *afin de simplifier leur démarche administrative et dans un contexte de solidarité, il ajoute que le contrat avec EDF avait été mis au nom de la Mairie.*

Une facture EDF a été reçue en Mairie pour un montant de 78,12 € TTC.

La procédure de prélèvement avait été enclenchée mais le Trésor Public a rejeté ce paiement faute de convention et de compétence de la commune pour payer une telle dépense.

Monsieur le Maire réitère le contexte de solidarité auprès de cette famille et rappelle le contexte urgent au moment de la mise en place du contrat avec EDF.

A la demande du Trésor Public, il propose de délibérer pour l'autoriser à payer la facture EDF du 03/6/2015 n°25 529 811 468 pour un montant de 78,12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à payer par mandat administratif la facture EDF précitée pour un montant 78,12 € TTC.

8. Décision Modificative n°02 « Viabilisation de la parcelle communale située au Pâté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2315	274	<i>Viabilisation de parcelle communale située au Pâté</i>	4500,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2315	273	<i>Toiture Mairie et Salle des Fêtes</i>	-4500,00 €

Le maire précise que la viabilisation « Electricité » et « Télécommunication » sera à la charge des acheteurs. Il informe le Conseil que le compromis vient d'être signé ce jour même, l'acte de vente sera signé au plus tard le 10 janvier 2016 (probablement en novembre 2015).

9. Questions diverses : par le Maire

- **Inauguration des nouveaux locaux de PASAJ** le V.10/7/15 à 18H00 aux jardins de la Tête Noire.
- **Réunion AFR pour nouveau véhicule adapté** le Vendredi 26/6/15 à la cantine.
- **Opération CREPE NOIR** : l'opération CREPE NOIR aux entrées des villages aura lieu entre le 20/6 et 29/6 contre le projet de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, concernant les découpages et les regroupements des intercommunalités). Une Mobilisation à Paris est prévue le 24/6/15 à 15H00.
- **Visite de Clotilde ROBIN le vendredi 26/6/15** : le Maire fait part de son intention de faire une demande d'enveloppe de solidarité pour les jeux de place et diverses acquisitions . Le Maire demande des volontaires pour gérer ce dossier : Bruno, Olivier, Maxime et Mickaël.
- **Conseil d'école du jeudi 18/6/15** : par Chantal DELANGLE: effectif stable (102 enfants), de plus en plus d'enfants en garderie (plus difficile pour le personnel), un enfant en garderie demande plus d'attention. Il a été demandé la pose d'un panier de basket et la fourniture d'un ballon. Il a été rappelé que les sorties scolaires ont été financées le Sou des Ecoles. Les jeux de l'école sont laissés à disposition du périscolaire.

Olivier CARTET évoque l'idée d'organiser 1 ou 2 réunions dans l'année scolaire avec le personnel communal de l'école et de prévoir des entretiens annuels. Cette idée est accueillie favorablement par le Conseil. Le maire ajoute que les demandes de reconduction des contrats sont en cours.

Chantal ajoute que les activités périscolaires débuteront le vendredi 18 septembre 2015.

De plus, concernant les inscriptions en garderie, les documents seront donnés par le personnel de la garderie le jour de la rentrée et seront à remettre en Mairie avec le certificat de travail.

Danielle LACOUR demande le tracé d'une marelle sur l'allée centrale de la cour. L'idée a été retenue.

- **Voirie** : par Christophe CHATAL
La Commission « Voirie » s'est réunie :

Pour Réalisation de la Voirie 2015 :

- **VC 6 en commun avec Perreux (Chogne)** : la Commune de Perreux après consultation a eu des meilleurs prix, avec COLAS, que Pradines . C'est Perreux qui paiera et nous les rembourserons.
Coût : 18 000 €.
Il propose de commander pour profiter des prix.
- **VC 3 à RD 27** : env. 10 800 €
- **VC 1** (chez Macé jusqu'au Croisement Moutet VC n°12): dégradation du chemin: 9600 €
Coût : 38 400 €

Christophe CHATAL va refaire chiffrer le VC 1 et VC3.

Estimatif de la Voirie 2016 :

- **VC 10** (Cousin – croisement SEDRINI sur VC 5): 12 500 €
- **Devant la Mairie** : 800 m² : 13 200 €
- **VC 5** (Chaumette – Sedrini) : 12 500 €.
Coût : 38 200 €.

- **Tonte du terrain de foot.**

Lecture des devis reçus:

BERTENOD : 220 €/ tonte.

VAGINAY : 300 € / tonte.

CHARTIER : 528,97 €

FT paysage François : 145 € /tonte. Le Conseil Municipal décide de retenir FT Paysage.

- **Porte chaufferie de l'Eglise : par le Maire :**

Nous avons consulté 3 entreprises :

- ALU VERRE CREATIONS : coût HT : 1052,50 €.
- ZILTEN : coût HT : 1038,89 €.
- MALERBA : coût HT : 723,75 €.

C'est le devis de MALERBA qui a été retenu à l'unanimité.

- **Fête de la musique : par Maire :**

Le maire informe que le 10/6/15, il a été signé avec les nouveaux exploitants un bail précaire jusqu'au 31/10/2015. Lors de la signature, ils ont fait part au maire de leur souhait de faire la fête de la musique et lui ont demandé une contribution à l'évènement.

Il propose de payer la facture de la location des deux enceintes dont le montant s'élève à 200 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Olivier CARTET ajoute que cela doit être une fête promue par la commune et faisant participer toutes les associations (comme dans certaines communes). La durée de 3 jours est peut-être un peu trop longue et serait envisagée l'an prochain sur une durée d'une journée pour la prise en charge communale.

- **Projet de commune nouvelle Régnny-St Victor-sur Rhins-Pradines** :

Par le Maire.

Il informe le Conseil de la réunion prévue le 17 juillet 2015 à Régnny pour discuter de ce projet de commune nouvelle.

Il ajoute qu'il faudrait tout d'abord une mutualisation de certains services, tels que le centre de loisirs par exemple. De plus, Pradines n'est pas tournée sur le Rhins.

Le but de ce projet de commune nouvelle serait d'éviter une perte progressive de la DGF. Et le regroupement des 3 communes permettra à la commune nouvelle d'envisager une mutualisation progressive de tous les services.

Michel MERCIER (Commune de Thizy-les-Bourgs) déconseille de se regrouper pour le seul motif de la DGF.

Le Maire fait part de sa visite à la Communauté de Communes du Val de Vienne, près de LIMOGES avec les maires de la Communauté de Communes : dans leur secteur, le regroupement de communes n'est pas à l'ordre du jour et le regroupement des intercommunalités est en suspens.

De plus, Charles BRUN intervient : cela engendrerait un lissage des impôts entre les communes membres de la commune nouvelle, Pradines verrait ses impôts augmenter (passage de 11% à 17%)

Un groupe s'est constitué , à savoir Le Maire, Véronique FESSY, Danielle LACOUR, Hubert MONDIERE, Charles BRUN, Bernard PIVOT, Bruno ALEX (si libre) pour se rendre à la réunion du 17 Juillet 2015 à REGNY.

- **Réunion du jeudi 25/6/15 à la COPLER: par le Maire :**

A cette réunion du jeudi 25/06/2015, il sera débattu du transfert de la compétence « urbanisme », « enfance –jeunesse » à la COPLER.

- ⇒ **La COPLER souhaiterait prendre la compétence « urbanisme « des communes membres.**

Sachant que Pradines dispose d'une carte communale, nous devrions être obligés de passer en PLU en 2017. Si la COPLER élabore un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), cela permettrait d'intégrer la grenellisation des documents d'urbanisme, les prescriptions du SCOT Loire Centre. De plus, l'élaboration du PLUI prolongera la validité de la carte communale de Pradines.

- ⇒ **La COPLER souhaiterait prendre la compétence « Enfance – jeunesse ».**

Le transfert de compétence serait intéressant pour les communes qui disposent d'une crèche. Il n'y aura donc pas de répercussion directe sur la commune de Pradines.

Les conseillers demandent si on est obligé d'adhérer à la compétence en cas de refus de la commune au Conseil Communautaire. Le Maire leur répond par l'affirmative.

- ⇒ **Volet « Mutualisation « à la COPLER** :extranet, maintenance informatique, Autorisation Droit des Sols, Service Remplacement, Projet du groupement d'achat des photocopieurs (problème : on ne connaît pas les coûts).

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 21 Juillet 2015 à 20H30.